



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de l'Environnement
Unité Gestion des Risques

ARRAS, le **19 DEC. 2018**

Affaire suivie par :
Valérie Ziolkowski : 0321229062
- CH

à
destinataires in fine

OBJET : Réunions PPRI de la LIANE et PPRI du WIMEREUX – présentation des projets de règlement et de zonage réglementaire.

Pièces jointes : Cartographie du projet de zonage réglementaire¹, et projet de règlement

Dans le cadre de l'élaboration du PPRI de la Liane, un comité de concertation concernant la phase de validation des enjeux, présidé par monsieur le sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, s'est tenu le 4 avril 2018 à la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Suite à cette réunion, deux comités techniques se sont déroulés les 19 septembre à la Communauté de Communes de Desvres-Samer et 13 novembre 2018 à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. Ils ont permis de poursuivre le travail sur la rédaction du règlement, en collaboration avec les EPCI, les communes autonomes et les partenaires tels que le SYMSAGEB, la chambre d'agriculture, Boulogne Développement Côte d'Opale, et le Conseil Départemental.

Le résultat de ce travail vous sera présenté lors de commissions géographiques qui se dérouleront les 9 et 10 janvier 2019. Je vous invite donc à l'une des réunions dont la date et le lieu sont précisés en annexe.

Pour faciliter l'organisation, je vous remercie de confirmer votre présence auprès de Christophe HARLÉ, soit par mail (christophe.harle@pas-de-calais.gouv.fr) soit par téléphone au 03.21.22.99.16.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service de l'Environnement



Olivier MAURY

¹ la CAB et la CCDS sont déjà en possession des cartographies « projets de zonage réglementaire »

Annexe
Organisation Des Réunions

Réunion 1 : Le mercredi 9 janvier 2019 à 10h00

Lieu : Communauté d'Agglomération Desvres – Samer, Rue des Potiers à DESVRES, Salle des Potiers

<i>PPRI de la Liane</i>		
• Alincthun ¹	• Longueville	• Selles
• Bournonville	• Lottinghen	• Tingry
• Brunembert	• Menneville	• Vieil-Moutier
• Colombert ¹	• Nabringhen	• Wierre-au-Bois
• Crémarest ¹	• Quesques	• Wirwignes
• Desvres	• Questrecques	• CC Desvres – Samer
• Henneveux ¹	• Saint-Martin-Choquel	• CA du Boulonnais
• Longfossé	• Samer	

Réunion 2 : Le jeudi 10 janvier 2019 à 10h00

Lieu : Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Boulevard du Bassin Napoléon à BOULOGNE-SUR-MER – Salle des Commissions n°1.

<i>PPRI de la Liane</i>		
• Baincthun ¹	• Hesdigneul-les-Boulogne	• Saint-Léonard
• Boulogne-sur-Mer	• Hesdin-l'Abbé	• Saint-Martin-Boulogne ¹
• Carly	• Isques	• Verlincthun
• Condette	• Nesles	• La Capelle-les-Boulogne ¹
• Echinghen	• Outreau	• CC Desvres – Samer
• Equihen-Plage	• Saint-Etienne-au-Mont	• CA du Boulonnais

Réunion 3 : Le jeudi 10 janvier 2019 à 14h00

Lieu : Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Boulevard du Bassin Napoléon à BOULOGNE-SUR-MER – Salle des Commissions n°1.

<i>PPRI du Wimereux</i>		
• Alincthun ¹	• Henneveux ¹	• Wimereux
• Baincthun ¹	• Maninghen-Henne	• Wimille
• Bellebrune	• Pernes-les-Boulogne	• La Capelle-les-Boulogne ¹
• Belle-et-Houllefort	• Pittfeaux	• CA du Boulonnais
• Boursin	• Rety	• CC Desvres – Samer
• Colombert ¹	• Saint-Martin-Boulogne ¹	• CC Terre des deux Caps
• Conteville-les-Boulogne	• Le Wast	• CC Pays d'Opale
• Crémarest ¹	• Wierre-Effroy	

1– Ces communes sont concernées par le PPRI de la Liane et le PPRI du Wimereux – Votre présence est souhaitée au moins à l'une des réunions ci-dessus.

Liste des destinataires

Mesdames et Messieurs les Maires de :

- Alincthun
- Baincthun
- Belle-et-Houllefort
- Bellebrune
- Boulogne-sur-Mer
- Bournonville
- Boursin
- Brunembert
- Carly
- Colembert
- Condette
- Conteville-les-Boulogne
- Crémarest
- Desvres
- Echinghen
- Equihen-Plage
- Henneveux
- Hesdigneul-les-Boulogne
- Hesdin-l'Abbé
- Isques
- La Capelle-les-Boulogne
- Le West
- Longfossé
- Longueville
- Lottinghen
- Maninghen-Henne
- Menneville
- Nabringhen
- Nesles
- Outreau
- Pernes-les-Boulogne
- Pittefaux
- Quesques
- Questrecques
- Rety
- Saint-Etienne-au-Mont
- Saint-Léonard
- Saint-Martin-Boulogne
- Saint-Martin-Choquel
- Samer
- Selles
- Tingry
- Verlincthun
- Vieil-Moutier
- Wierre-au-Bois
- Wierre-Effroy
- Wimereux
- Wimille
- Wirwignes

Copie :

Monsieur le Sous-Préfet de Boulogne

Monsieur le Président du SYMSAGEB

Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays d'Opale

Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Terre des Deux Caps

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

Monsieur le Président de la Communauté de communes de Desvres – Samer

Monsieur le Responsable de la Coordination Territoriale Côte d'Opale DDTM62